



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_HU-095-2195 01343-2023 06.09-2023 09 06 DEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents :** M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. François-Xavier DUBROUS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, M. Fabien PIVETTE, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO  
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Marie BEAUMELOU  
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI,  
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Christine VISINE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

**Absente excusée :** Mme Nathalie JULIAT ;

**Absente non excusée :** Mme Nathalie CHABLE,

**Secrétaire de séance :** Mme Marie BEAUMELOU,

### **N° 20230906-25 : Désignation des délégués et délégués suppléants du Conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Les sénateurs sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du Val d'Oise.

Les élections sénatoriales sont fixées au dimanche 24 septembre 2023.

A cette fin, les désignations des collèges électoraux doivent se dérouler le 9 juin 2023 à caractère impératif.

Pour la commune de Champagne- sur- Oise, le nombre de délégués est fixé à 15 et le nombre de suppléants à 5.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément, sur une même liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les premiers élus sont délégués, les suivants suppléants.

Contenu de la déclaration de candidature :

Rédigée sur papier libre et contenir les mentions (article 137 code électoral) suivantes :

- Le titre de la liste présentée
- Les noms, prénoms, sexe, domicile date et lieu de naissance et l'ordre de présentation des candidats

Les listes ne doivent pas comprendre plus de 20 noms, elles doivent être alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Elles peuvent être déposées jusqu'au jour du scrutin, auprès du Maire et seul pouvoir par conseiller est admis.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents de Mme Rolande REBYFFE, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Nicolas LHERBIER, M Fabien PIVETTE.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,

**Vu** le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants,

**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'instruction NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer,

**Vu** la population municipale en vigueur au 1er janvier 2023 de 5 083 habitants,

Les listes déposées et enregistrées :

#### Liste FAIRE VIVRE CHAMPAGNE

#### Liste CHAMPAGNE AU CŒUR

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

#### A obtenu :

- liste Faire Vivre Champagne : 21 voix
- liste Champagne au Cœur : 6 voix

#### M. le Maire proclame les résultats définitifs :

- liste Faire Vivre Champagne : 16 sièges dont 12 titulaires et 4 suppléants
- liste Champagne au Cœur : 4 sièges dont 3 titulaires et 1 suppléant

Monsieur le Maire déclare élus :

#### Liste FAIRE VIVRE CHAMPAGNE :

Titulaires : CARTEADO Stéphane, BEAUMELOU Marie, MORTEO Jean-Jules, MAZUREK Audrey, VAUZELLE Pascal, REBYFFE Rolande, VAUCHEL Didier, COLAROSSO Valérie, BABACI Abdel, AMEAO Ermelinda, DUBOIS Arnaud, MARGUERITE Alexandra,  
Suppléants : LOOS Marina, LHERBIER Nicolas, FELICIADE Ilda, PIVETTE Fabien.

#### Liste CHAMPAGNE AU CŒUR :

Titulaires : VASSEUR Corinne, ALFANDARI Albert, VISINE Christine,  
Suppléant : LEVASSEUR Sophie



Pour extrait certifié conforme  
Champagne sur Oise, le 12 juin 2023

Le Maire,

Stéphane CARTEADO